

# Pour en finir avec les transports payants !

## Tarif social, tu perds ton sang froid

Depuis janvier 2015, Nantes Métropole a mis en place un nouveau tarif social pour les transports en commun dans l'agglomération nantaise. Jusqu'ici les transports étaient gratuits pour tou·te·s les demandeurs·euses d'emploi dont les revenus n'excédaient pas 1200 € environ, gratuité renouvelable tous les trois mois.

Ce tarif, sous prétexte d'étendre les réductions à un public plus large, ne prenant plus en compte les seul·e·s demandeurs·euses d'emploi mais les ressources familiales, exclut en fait de nombreuses personnes qui avaient jusqu'ici accès la gratuité. En effet, si des réductions sont à présent possibles pour des personnes travaillant mais aux faibles ressources, elles excluent par contre certain·e·s bénéficiaires du RSA, de l'AAH ou de l'ARE par exemple, qui peuvent se retrouver à payer plein pot si leur quotient familial dépasse un certain seuil ou qu'une personne dans le foyer dispose de revenus plus importants.

Globalement le nombre de personnes ayant droit à la gratuité des transports a fortement diminué. Rappelons par ailleurs que cette mesure permet de généraliser l'usage de la carte Libertan, carte équipée d'une puce RFID traçant chaque trajet des usagers·ères, même si la Semitan nie son usage dans buts de flicage.



## Quand est-ce qu'on arrête de payer ?

Au-delà de cela, il faut savoir que la politique de transports payants s'inscrit dans un système de contrôle des populations puisque bien souvent le coût supporté par les usagers·ères ne sert qu'à financer le dispositif de contrôle qu'il implique (salaires des contrôleurs·euses, distributeurs de tickets, vidéo-surveillance etc.).

Comment expliquer autrement qu'une trentaine de villes en France soient parvenues à mettre en place un autre système consistant à faire fonctionner un réseau de transports en commun totalement gratuit, donc par exemple les villes d'Aubagne et Châteauroux qui comptent entre 50 et 100 000 habitant·e·s, ou les villes de Dunkerque ou Niort, villes de plus de 100 000 habitant·e·s qui devraient passer à la gratuité totale en 2017 ?

Il s'agit d'un choix de société : en continuant de faire payer les transports publics (et en augmentant sans cesse les tarifs), les communes de fait enferment les plus pauvres dans les banlieues excentrées, offrant le seul choix entre l'enclavement et la fraude.

Et pour celles et ceux qui opteraient pour ce dernier choix, l'État préfère encore et toujours les criminaliser. Il a ainsi créé le délit de « fraude par habitude » en 2001, qui permet de condamner une personne recevant 5 amendes ou plus sur 12 mois à jusqu'à 7 500 € d'amende et six mois d'emprisonnement. Et pendant ce temps le prix des tickets, des abonnements et des amendes ne cesse d'augmenter (à Nantes par exemple le ticket à l'unité coûte entre 1,60 et 2 €, c'est plus cher qu'à Paris).

**Pour la gratuité des transports en commun !**  
**Pour l'arrêt de la criminalisation des pauvres !**  
**Pour la liberté de circulation !**

**Pour de vrais transports publics gérés avec les usagers·ères !**



CNT 44

C/O B17 - 17 rue Paul Bellamy - 44000 Nantes

interco44@cnt-f.org

cnt-f.org/ulnantes

Permanence syndicale tous les premiers lundis du mois à 18h30